

<p>COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 MARS 2008 A 20 H 30</p>

Nombre de membres en exercice 15, qui ont pris part à la délibération 15
Sous la présidence de Monsieur Pierre EYNARD, en ouverture de séance et de
Monsieur Roland CHAREYRON après avoir été élu Maire.

Présents : MM CHASTEL, SOULIGOUX, LAMAT
Melle BAYLOT
MM FLANDIN, MISSONNIER, MOSNIER, TIXIER,
Mmes ANDRE, AUZAT, GROVEL, SABATIER, TIXIER A, TIXIER M

Secrétaire de séance : BAYLOT Christelle

En ouverture de séance Monsieur Pierre EYNARD rappelle les résultats des
élections en donnant le nombre de voix obtenues par chaque candidat
Il propose de désigner le secrétaire de séance Melle Christelle BAYLOT se
présente

Monsieur EYNARD Pierre tient à féliciter les nouveaux élus et remercie
l'ensemble des membres pour le bon déroulement des élections

Il donne la parole au doyen du conseil municipal, Monsieur Georges
MISSONNIER.

ELECTION DU MAIRE

Monsieur MISSONNIER Georges fait appel à candidature pour l'élection du
Maire.

Deux candidats se présentent. Monsieur Roland CHAREYRON et Monsieur René
TIXIER.

Ont obtenu :

CHAREYRON Roland	9 voix
TIXIER René	5 voix
Blanc	1 voix

Monsieur CHAREYRON Roland est élu Maire

Monsieur CHAREYRON Roland salue les membres présents dans la salle et il
accueille l'équipe de Monsieur TIXIER René ainsi que son équipe.

Il tient à avoir une pensée pour tous les maires, les adjoints et l'ensemble des élus qui ont œuvré pour la commune tout au long des années passées.

Ensuite il relate trois constats essentiels, à savoir :

- La part importante de femmes au sein du conseil
- La diminution des membres des villages parmi les élus, d'où la nécessité de créer des commissions de village avec des personnes qui voudront bien s'investir
- La volonté certaine des habitants de vouloir introduire une opposition au sein du conseil, et c'est la raison pour laquelle une ouverture sera faite au sein des différents syndicats et commissions pour l'ensemble des élus.

Monsieur le Maire termine en souhaitant que l'ensemble des membres travaille ensemble.

Monsieur TIXIER René souhaite intervenir, il précise qu'une place d'adjoint lui avait été proposée en début de semaine et qu'il n'en a plus été question par la suite.

Monsieur le Maire explique qu'après réflexion il n'a pas souhaité confirmer cette proposition et ceci dans le but de ne pas désunir l'équipe majoritairement sortante et aussi par respect pour l'électorat.

Monsieur TIXIER René ajoute qu'en conséquence aucun membre de son équipe ne participera aux instances.

Monsieur le Maire prend acte de cette décision, il ajoute néanmoins qu'une nouvelle négociation à ce sujet pourra toujours être possible dans l'avenir.

Madame SABATIER Monique prend la parole, elle trouve regrettable qu'il n'y ait pas d'adjoint dans son équipe, car avec une tendance similaire, selon elle certaines communes optent pour ce choix. Elle s'interroge aussi sur le rôle dominant des adjoints vis-à-vis des conseillers. De plus elle regrette que le Maire change souvent d'avis.

NOMBRE D'ADJOINTS A DETERMINER

Monsieur le Maire propose de fixer à quatre le nombre des adjoints.

Le 1^{er} en charge de l'urbanisme

Le 2^{ème} en charge de la voirie et des travaux

Le 3^{ème} en charge de la Caisse des Ecoles et du CCAS

Le 4^{ème} en charge de la culture et de la communication

Il soumet au vote à bulletin secret cette proposition.

Pour	1 voix
Abstentions	4 voix

ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de 1^{er} adjoint.
Un candidat se présente.

Monsieur CHASTEL Patrice :

A obtenu	9 voix
Blancs	6 voix

Monsieur CHASTEL Patrice est élu 1^{er} adjoint

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de 2^{ème} adjoint.
Un candidat se présente.

Monsieur SOULIGOUX Eric :

A obtenu	9 voix
Blancs	6 voix

Monsieur SOULIGOUX Eric est élu 2^{ème} adjoint

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de 3^{ème} adjoint.
Deux candidates se présentent.

Mademoiselle BAYLOT Christelle et Madame GROVEL Corinne

Ont obtenu Mademoiselle BAYLOT Christelle	9 voix
Madame GROVEL Corinne	5 voix
Blanc	1 voix

Mademoiselle BAYLOT Christelle est élue 3^{ème} adjoint

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de 4^{ème} adjoint.
Deux candidats se présentent.

Monsieur LAMAT Franck et Monsieur TIXIER René

Ont obtenu Monsieur LAMAT Franck	9 voix
Monsieur TIXIER René	5 voix
Blanc	1 voix

Monsieur LAMAT Franck est élu 4^{ème} adjoint

INDEMNITES DES ELUS

Monsieur le Maire propose de voter le montant des indemnités du Maire et des adjoints.

Pour les adjoints il propose d'allouer le pourcentage maximal correspondant à 16.5 % de l'indice brut 1015 et l'indice majoré 821 de la fonction publique, soit 617.31 euros brut mensuel.

Concernant l'indemnité du maire, il propose de ramener le taux maximal de 43 % à 35 %. Il justifie cet abattement du fait de sa cessation d'activité. En revanche il considère que les adjoints qui ont tous une activité professionnelle peuvent être parfois empêchés voire pénalisés dans leurs fonctions respectives.

Il ajoute que ces indemnités sont soumises au régime CSG, RDS, cotisations retraites et prélèvement forfaitaire libératoire.

Il soumet au vote ces propositions.

Pour	10 voix
Abstenions	5 voix

DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS AUX DIFFERENTS SYNDICATS ET DES DELEGUES AUX COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le maire propose de désigner les représentants pour siéger aux différentes instances.

Une première ébauche avait été établie, il fait appel à candidature pour compléter les sièges.

Syndicats

Communauté de Communes

2 titulaires : MM CHAREYRON Roland et LAMAT Franck

2 suppléants : MM SOULIGOUX Eric et CHASTEL Patrice

Syndicat d'Electrification

2 délégués : Mmes AUZAT Janine et TIXIER Agnès

SICTOM

1 titulaire : Mr MISSONNIER Georges

1 suppléant : Mr CHAREYRON Roland

SMAT

1 titulaire : Mr MISSONNIER Georges

1 suppléant : Mr FLANDIN Jean Pierre

Syndicat des Eaux de Couteuges

2 titulaires : Mr CHASTEL Patrice et Melle ANDRE Sylviane

2 suppléants : MM LAMAT Franck et CHAREYRON Roland

CNAS

1 titulaire : Melle ANDRE

Syndicat Intercommunal AGEDI

1 titulaire : Mme AUZAT Janine

CCAS

5 membres du Conseil Municipal : Mmes TIXIER Agnès, ANDRE Sylviane, BAYLOT Christelle, AUZAT Janine et Mr MISSONNIER Georges

5 membres extérieurs qui seront désignés ultérieurement après consultation des membres déjà en place.

Caisse des Ecoles

2 délégués : Mme TIXIER Agnès et Mr MISSONNIER Georges

Comité des Fêtes

6 titulaires : Mmes ANDRE Sylviane, TIXIER Agnès, AUZAT Janine, MM LAMAT Franck, FLANDIN Jean Pierre et CHASTEL Patrice

3 suppléants : Melle BAYLOT Christelle, MM MISSONNIER Georges et SOULIGOUX Eric

Commissions communales

Appel d'offres

Le Maire

3 titulaires : Mmes AUZAT Janine, ANDRE Sylviane et Mr SOULIGOUX Eric

3 suppléants : MM FLANDIN Jean Pierre, CHASTEL Patrice et Mme TIXIER Agnès

Impôts

Les 12 titulaires et les 12 suppléants seront désignés après la mise à jour de la liste existante et la sélection d'autres membres.

Finances

7 membres dont 1 président le Maire, les adjoints et Mmes AUZAT Janine et ANDRE Sylviane

Travaux

7 membres : MM CHASTEL Patrice, SOULIGOUX Eric, LAMAT Franck, FLANDIN Jean Pierre, MISSONNIER Georges et Mme AUZAT Janine et TIXIER Agnès

Associations

6 membres : MM SOULIGOUX Eric, FLANDIN Jean Pierre, Mmes BAYLOT Christelle, TIXIER Agnès, AUZAT Janine et ANDRE Sylviane

Villages

Cette commission sera composée ultérieurement avec les conseillers des villages, les candidats aux élections et des extérieurs

Information et animation

6 membres : MM SOULIGOUX Eric, MISSONNIER Georges et Mmes AUZAT Janine, BAYLOT Christelle, ANDRE Sylviane et TIXIER Agnès.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a pris acte du refus de participation à ces instances de l'équipe de Monsieur TIXIER René.

Madame SABATIER prend la parole car il lui semble prématuré de constituer la commission des villages qui était inexistante jusqu'alors. Elle s'interroge aussi sur la composition de cette commission et sur les critères de désignation des membres. De plus elle fait le constat qu'il ne restait plus beaucoup de places à pourvoir dans les différents syndicats et commissions.

Monsieur le Maire dément en confirmant que chaque pôle disposait de postes vacants.

QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire précise que dans un premier temps la permanence du Maire sera assurée comme habituellement les lundis de 18 à 19 h. Il ajoute qu'il sera toujours possible de le rencontrer sur rendez-vous en fonction des disponibilités de chacun.

La séance est levée à 21 h 50.